



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL

AVIS PUBLIC

A tous les contribuables de la Municipalité de Mont-Carmel

Soyez avisés que lors de la séance ordinaire du Conseil du 2 décembre 2019, la résolution suivante a été adoptée, à savoir :

D'ADOPTER le calendrier relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020;

Lundi 13 janvier	Lundi 6 juillet
Lundi 3 février	Lundi 10 août
Lundi 2 mars	Mardi 8 septembre
Lundi 5 avril	Lundi 5 octobre
Lundi 4 mai	Lundi 2 novembre
Lundi 1 juin	Lundi 7 décembre

QUE la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2021 sera le lundi 14 décembre 2019;

QUE les séances auront lieu à (19h30) dix-neuf heures trente;

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

DONNÉ À MONT-CARMEL CE 2^e jour de décembre 2019

Maryse Lizotte, directrice générale
Secrétaire-trésorière